

République Française
 Département de l'Aube
 Arrondissement de BAR-SUR-AUBE
 Commune de BAYEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bayel
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

Date de la convocation : 21 septembre 2015

Date d'affichage : 21 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Serge ROUSSEL, maire.

Présents : Michel GATINOIS, Anne GROSJEAN, Christine JACQUOT, Bernard MONNE, Jean-Luc MOUTOUVIRIN, Franck ORRIBE, Monique PARENT, Serge ROUSSEL, Christophe THIERRY, Clarisse VARENNES, Monique VARENNES, Didier VERGEOT, Frédéric VINCENT, Christian WOLF

Absent : Daniel MASSON

Secrétaire : Madame Christine JACQUOT

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la précédente réunion, et accepte que le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour : Location de l'appartement sis 25 rue Division Leclerc.

**28092015_1 - Projet de réfection de la voirie rue Belle Verrière,
 (présence de M. POURILLE, Société C3i, maître d'œuvre)**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
14	14	14	0	0

Monsieur le Maire invite Monsieur Jérémie POURILLE, Chef de Projet Sté C3I, maître d'œuvre, à présenter le projet de réfection de la voirie rue Belle Verrière.

Les travaux en prévisions et leur estimation sont les suivants :

- Maîtrise d'œuvre	15.526,03 € HT	18.631,24 € TTC
- Etude de sol	1.800,00 € HT	2.160,00 € TTC
- Mission SPS	651,00 € HT	781,20 € TTC
- Travaux de base voirie	73.397,00 € HT	88.076,40 € TTC
- Réseau Eau potable	37.300,00 € HT	44.760,00 € TTC
- Réseau Enfouissement SDEA Téléphone	32.400,00 € HT	38.880,00 € TTC
- Réseau Ecl.Public SDEA + déplacement de deux candélabres	1.450,00 € HT	1.740,00 € TTC

Total solution de base sans eaux usées 162.524,03 € HT 195.028,84 € TTC

- Réseau eaux usées	49.746,25 € HT	59.695,50 € TTC
---------------------	----------------	-----------------

Total solution de base avec eaux usées 212.270,28 € HT 254.724,34€ TTC

- <u>Option 1</u>		
Plus-value pour reprise de structure de chaussée limitée en tonnage	31.222,00 € HT	37.466,40 € TTC
Maitrise d'œuvre	1.810,88 € HT	2.173,05 € TTC
- <u>Option 2</u>		
Plus-value pour reprise de structure Sans limitation de tonnage	50.182,00 € HT	60.218,40 € TTC
Maitrise d'œuvre	2.910,56 € HT	3.492,67 € TTC
- <u>Option 3</u>		
Reprise complète des bordures et Caniveaux sans reprise de structure	7.940,00 € HT	9.528,00 € TTC
Maitrise d'œuvre	460,52 € HT	552,62 € TTC
- <u>Option 4</u>		
Reprise complète des bordures et Caniveaux si reprise de la structure	1.490,00 € HT	1.788,00 € TTC
Maitrise d'œuvre	86,42 € HT	103,70 € TTC

Après nombre d'explications techniques, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vu l'article 179 de la Loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- Vu le budget communal,
- **ARRETE** le projet de réfection de voirie et réseaux,
 1. Travaux de base soumis à consultation 123.143,25 € HT,
 2. + option 2 : Plus-value pour reprise de la structure de chaussée sans limitation aux poids-lourds en cas d'hiver rigoureux = + 50.182,00 € HT,
 3. + option 4 : plus-value pour reprise complète des bordures et caniveaux coulés en place = + 1.490,00 € HT

Soit un montant total de l'enveloppe prévisionnelle des travaux soumis à consultation des entreprises de 174.815,25 € HT - 209.778,30 € TTC

 - ✓ Travaux réseau eau potable (montant à confirmer) pour 37.300 € HT - 44.760 € TTC,
 - ✓ Enfouissement réseau basse tension et téléphonique 32.400 € HT - 38.880,00 € TTC
 - ✓ Déplacement de deux candélabres pour 1.450 € - 1.788 € TTC
- **AUTORISE** le lancement du D.C.E. sur cette base,
- **ADOpte** le plan de financement :

1. Montant total du projet TTC	295.206,30 €
2. Base subventionnable DETR	125.069,00 €
3. Subvention DETR envisagée	25.000,00 €
4. Base subventionnable AESN	49.746,25 €
5. Subvention AESN envisagée	14.900,00 €
6. Fonds propres	105.306,30 €
7. Emprunt	150.000,00 €
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, DETR,
- **SOLLICITE** également une subvention pour les travaux sur le réseau d'assainissement et connexes auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

28092015_2 - Avenant n°2 travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement au Quartier,

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention
14	14	14	0	0

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un marché de travaux portant sur la réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées avait été conclu le 22 janvier 2015 avec l'entreprise SADE.

Monsieur le Maire indique que le montant du marché + avenant n°1 était de 360 398€ HT.

L'avenant n°1, pour rappel, correspondait aux prestations liées à l'identification d'amiante au niveau des collecteurs principaux du réseau d'eaux usées et à l'identification de HAP dans une partie des enrobés concernés par les travaux (rue de la prairie – teneur à hauteur de 1 500 mg/kg pour un seuil réglementaire maximal de 50 mg/kg), soit des sujétions techniques imprévues rencontrées au cours de l'exécution du contrat,

D'autre part, le métré contradictoire a permis de définir les quantités exactes réalisées par l'entreprise SADE en plus-value et en moins-value.

Le montant de la plus-value globale s'élève à 37 470,15 € HT.

En outre, des travaux supplémentaires liées à l'opération ont été intégrées afin d'optimiser les installations prévues au marché (prise en compte de l'eau pluviale rue de la prairie notamment) :

HBPU 1	Intervention Sous section 4 amiante	u	2,00	875,00	1 750,00
HBPU 2	Elimination dechets HAP	T	0,00	723,00	0,00
HBPU 3	Clapet pour tete aqueduc	u	1,00	1 500,00	1 500,00
HBPU 4	Tete aqueduc et aménagement peripherique	u	1,00	1 750,00	1 750,00
HBPU 5	Modif armoire PV dossot	FORFAIT	1,00	1 900,00	1 900,00
HBPU 6	Transport plaquettes	t	250,00	13,00	3 250,00
HBPU 7	Regard grille rue de la prairie	u	2,00	750,00	1 500,00
HBPU 8	Plus value Pamrex	u	2,00	120,00	240,00
HBPU 9	Chemin du poste	m2	30,00	12,00	360,00
HBPU 10	PV carottage	u	4,00	0,00	0,00
HBPU 11	Modif tampon	u	3,00	0,00	0,00
HBPU 12	Protection Tde tringlage et bouchon	u	12,00	75,00	900,00
HBPU 13	HAP sup a evacuer	t	20,00	0,00	0,00
HBPU 14	MEP enrochement + transport	F	1,00	2 040,00	2 040,00

Le montant total de ces travaux supplémentaires est de 15 190,00 € HT.

Le montant global intégrant la prise en compte du réellement exécuté et les prestations complémentaires est de 52 660.15 € HT.

En conséquence, le montant du marché initial est modifié comme suit :

Marché de base HT	334 678,00 €
Avenant n°1	25 720,00 €
TOTAL marché de base + avenant n° 1 - € HT	360 398,00 €
Prestations complémentaires	52 660,15 €
TOTAL marché de base + avenant n°1+avenant n°2	413 058,15 €
TVA au taux de 20 %	82 611,63 €
Montant total TTC	495 669,78 €

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **DECIDE** d'augmenter le montant du marché confié à l'entreprise SADE de 360 398,00 € HT à 413 058,15 € HT ;
- 2) **ADOpte** l'avenant n° 2 correspondant ;
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire en tant qu'autorité compétente de l'entité adjudicatrice à signer l'avenant n° 2 et les pièces administratives correspondantes.

28092015_3 - Décision modificative du budget eau et assainissement,

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention
14	14	14	0	0

Après avoir pris connaissance du nouveau montant global des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement au « Quartier », à savoir 495.669.78 €, il apparaît nécessaire de procéder à un ajustement du budget 2015.

Ainsi, le Conseil Municipal décide les modifications suivantes dudit budget d'eau-assainissement :

Pour constatation de l'avance versée à la SADE :

Compte 2158 - ch 41 = + 20.100 € (dépenses)

Compte 238 - ch 41 = + 20.100 € (recettes)

Pour ouverture de crédits trx de réhabilitation réseau d'assainissement :

Compte 2158 (travaux) = + 54000 €

Compte 020 dépenses imprévues investissement = - 25000 €

Compte 615 (trx fonctionnement) = - 20000 € - via le chapitre les chapitres 023 et 021

Comptes recettes 13124-24 = + 9000 € (subvention AESN)

**28092015_4 - Avis sur l'adhésion du S.D.D.E.A.
au Syndicat Mixte ouvert,**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention
14	14	14	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5721-1 et suivants,

Vu la délibération de l'assemblée générale du SDDEA du 23 juin 2015,

Vu les projets de statuts du syndicat mixte ouvert SDDEA,

Considérant que dans le contexte actuel de réforme des collectivités territoriales, il est apparu nécessaire de travailler à une nouvelle structuration du SDDEA pour permettre une action efficace et rationnelle sur le cycle complet de l'eau,

Considérant que le SDDEA a mené une longue réflexion pour aboutir à une structuration cohérente permettant une action efficace sur l'ensemble de son territoire,

Considérant qu'un syndicat mixte ouvert serait créé avec le Département de l'Aube permettant d'avoir des règles de fonctionnement souples et adaptées à son territoire,

Considérant qu'au sein de ce syndicat mixte ouvert, la proximité serait privilégiée et qu'ainsi des échelons locaux seraient créés (Conseil de la Politique de l'Eau pour l'eau et l'assainissement ainsi que Conseil de Bassin-Versant pour les cours d'eau et à terme GEMAPI) afin de prendre l'ensemble des décisions s'appliquant à leur échelle,

Considérant que le syndicat mixte ouvert serait un grand syndicat compétent pour le cycle complet de l'eau (eau, assainissement et GEMAPI) afin de conduire une action plus cohérente,

Considérant la délibération de l'actuel SDDEA du 23 juin 2015 approuvant l'adhésion au nouveau syndicat mixte ouvert créé avec le Département,

Considérant qu'à la suite de cette adhésion le SDDEA serait ensuite dissous de plein droit dans la mesure où il aura transféré l'intégralité de ses compétences au nouveau syndicat,

Considérant que les membres du SDDEA doivent délibérer à la majorité qualifiée sur cette adhésion du SDDEA au syndicat mixte ouvert et sur les projets de statuts du nouveau syndicat,

Considérant les projets de statuts du syndicat mixte ouvert joints en annexe,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DECIDE :

- Article 1 : le Conseil Municipal approuve l'adhésion du SDDEA au nouveau syndicat mixte ouvert créé avec le Département de l'Aube,

- Article 2 : Le Conseil Municipal approuve les projets de statuts du nouveau syndicat mixte ouvert joints en annexe,
- Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de l'Aube et au Président du SDDEA.

28092015_5 - Nouvelle organisation du service de distribution postale avec utilisation du local des associations, projet pour avis,

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
14	14	14	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5721-1 et suivants,

Vu la délibération de l'assemblée générale du SDDEA du 23 juin 2015,

Vu les projets de statuts du syndicat mixte ouvert SDDEA,

Considérant que dans le contexte actuel de réforme des collectivités territoriales, il est apparu nécessaire de travailler à une nouvelle structuration du SDDEA pour permettre une action efficace et rationnelle sur le cycle complet de l'eau,

Considérant que le SDDEA a mené une longue réflexion pour aboutir à une structuration cohérente permettant une action efficace sur l'ensemble de son territoire,

Considérant qu'un syndicat mixte ouvert serait créé avec le Département de l'Aube permettant d'avoir des règles de fonctionnement souples et adaptées à son territoire,

Considérant qu'au sein de ce syndicat mixte ouvert, la proximité serait privilégiée et qu'ainsi des échelons locaux seraient créés (Conseil de la Politique de l'Eau pour l'eau et l'assainissement ainsi que Conseil de Bassin-Versant pour les cours d'eau et à terme GEMAPI) afin de prendre l'ensemble des décisions s'appliquant à leur échelle,

Considérant que le syndicat mixte ouvert serait un grand syndicat compétent pour le cycle complet de l'eau (eau, assainissement et GEMAPI) afin de conduire une action plus cohérente,

Considérant la délibération de l'actuel SDDEA du 23 juin 2015 approuvant l'adhésion au nouveau syndicat mixte ouvert créé avec le Département,

Considérant qu'à la suite de cette adhésion le SDDEA serait ensuite dissous de plein droit dans la mesure où il aura transféré l'intégralité de ses compétences au nouveau syndicat,

Considérant que les membres du SDDEA doivent délibérer à la majorité qualifiée sur cette adhésion du SDDEA au syndicat mixte ouvert et sur les projets de statuts du nouveau syndicat,

Considérant les projets de statuts du syndicat mixte ouvert joints en annexe,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DECIDE :**

- Article 1 : le Conseil Municipal approuve l'adhésion du SDDEA au nouveau syndicat mixte ouvert créé avec le Département de l'Aube,
- Article 2 : Le Conseil Municipal approuve les projets de statuts du nouveau syndicat mixte ouvert joints en annexe,
- Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de l'Aube et au Président du SDDEA.

**28092015_6 - Subvention pour acquisition d'un tambour,
et tickets de manège,**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés pouvoir</i>	<i>avec</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
14	14		14	0	0

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la fête patronale qui a eu lieu les 12, 13 et 14 septembre, comme chaque année des tickets de manège ont été offerts à tous les enfants du village (jusqu'en CM2) ou fréquentant nos écoles, et qu'il convient de prendre en charge la dépense supportée par l'association « Amicale des Sapeurs-Pompiers » pour un montant de 450€.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'un montant de **450 €** à l'association « Amicale des Sapeurs-Pompiers », compte 6745.

Au sujet de la fête patronale, les forains ont demandé à ce que la fête soit ouverte à partir du vendredi fin d'après-midi jusqu'au dimanche plutôt que le lundi où la fréquentation est moindre.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la création prochaine d'une « clique » (fanfare). Le responsable de ce groupe est Monsieur MONNE Bernard, lequel expose son projet à l'assemblée.

Pour aider à l'acquisition d'un tambour il est demandé au Conseil de verser une subvention de 160 € à l'Association des Joueurs de Cartes, association qui a avancé l'argent pour l'achat de cet instrument.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'un montant de **160 €** à « l'Association des Joueurs de Cartes » qui a avancé cet achat à la place de l'association musicale en cours de création.

28092015_7 - SPANC, examen du rapport annuel,

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
14	14	14	0	0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la compétence Assainissement non collectif a été transférée au Syndicat Départemental. Aussi comme la réglementation le prévoit il est demandé au Conseil Municipal d'examiner le rapport annuel relatif à ce service.

Aussi, après étude dudit rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ENTERINE** ledit rapport ainsi présenté et adopté par le Conseil d'Administration du SPANC pour l'exercice 2014.

28092015_8 - Acquisition d'un ordinateur portable, mairie/CCAS,

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
14	14	14	0	0

Madame Clarisse VARENNES, vice-présidente du C.C.A.S., rappelle à ses collègues la mise en place d'un système de télégestion pour le service « aide-ménagères ».

Ainsi, un nouvel ordinateur est nécessaire. L'ASIMAT subventionne cet acquisition jusqu'à un montant de 1.000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'acquisition d'un ordinateur de marque Fujitsu lifebook A555, auprès de la Société IMPACT'INFORMATIQUE société sise à CHAUMONT, pour un montant TTC de 978 €. Compte 2183 - 27.

28092015_9 - Déclaration d'intention d'aliéner,

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
14	14	14	0	0

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur le bien suivant :
 - Bâti sur terrain propre, cadastré AC 768 et AC 797, sis 19 rue Alexis à BAYEL.

28092015_10 - Location de l'appartement 25 rue Division Leclerc

Monsieur le Maire fait part à ses collègues que le logement communal sis 25 rue Division Leclerc est vacant depuis quelques mois déjà, parallèlement il a été saisi d'une demande de logement de la part d'un personnel de la Maison de Retraite « La Belle Verrière ».

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de louer l'appartement ci-dessus, à titre précaire, l'ensemble immobilier sis au 23 et 25 rue Division Leclerc étant en vente, à Madame LINDORES Abigail, à compter du 3 octobre 2015, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction,
- **FIXE** le loyer à 320 € (trois cent vingt euros) par mois,
- Le loyer sera révisé de plein droit au début de chaque période annuelle en fonction de l'indice de référence des loyers (montant du loyer précédent multiplié par l'I.R.L. du 2^{ème} trimestre divisé par l'I.R.L. du même trimestre de l'année précédente)

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal :
 - d'un devis demandé pour l'amélioration de **l'acoustique de la salle socioculturelle**, auprès de la société CCPA, sise à CRISSEY (Haute-Saône), lequel s'élève à un montant TTC de 11.460 € H.T. soit 13.752 € TTC,
 - du renouvellement d'une partie de l'installation communale **d'éclairage public** suite à la décision du Conseil Municipal du 23 mars 2015, les travaux devant être effectués courant du mois d'octobre ou novembre,
- Madame Monique VARENNES fait part au Conseil Municipal :
 - D'une rencontre avec Monsieur OUDIN de la **Société HOLCIM**, devenue Sté ORSIMA, au cours de laquelle a été évoquée une simulation de la redevance de foretage pour la commune, simulation devant être affinée et faire l'objet d'une information début 2016,
 - De procédures en cours relatives à des **bâtiments privés menaçant ruine** dans le village, rue de la Montage et également à la Belle Idée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20:15 .

Fait à BAYEL, les jours, mois et an susdits

La Secrétaire de séance,

Christine JACQUOT

Le Maire,

Serge ROUSSEL

